

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.999  
26 janvier 2006

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUVIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 26 janvier 2006, à 10 h 15.

Présidence: M. Zdzisław RAPACKI (Pologne)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 999<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Lors des consultations présidentielles qui ont eu lieu hier, j'ai donné un aperçu de mes projets pour les prochaines séances plénières de la Conférence et demandé aux Coordonnateurs de les communiquer à leurs groupes respectifs. Sur la base de ces plans, j'ai exprimé mon intention de consacrer la séance d'aujourd'hui aux déclarations d'ordre général sur toute question ayant un rapport avec les travaux de la Conférence du désarmement. Je vous invite donc maintenant à participer aux débats et à faire des déclarations sur ces questions.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste pour la présente séance plénière: le représentant de l'Algérie, M. Hamza Khelif, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Johannes Landman, et l'Ambassadeur du Japon, M. Yoshiki Mine.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, M. Hamza Khelif.

M. KHELIF (Algérie): Monsieur le Président, l'Ambassadeur Jazaïry, momentanément hospitalisé, m'a chargé de vous féliciter très chaleureusement au nom de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence de notre Conférence. Je vous assure de la coopération de la délégation algérienne, qui est disposée à participer aux efforts visant à relancer nos travaux. L'Ambassadeur Jazaïry tient également à rendre hommage aux efforts incessants que vous avez déployés durant l'intersession pour faire avancer les travaux. La délégation algérienne saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général de la Conférence, M. Sergei Ordzhonikidze, et M. Jerzy Zaleski, Secrétaire de la Conférence ainsi que l'ensemble du personnel du secrétariat pour leur précieuse contribution à nos travaux. Nous nous félicitons de l'adoption rapide de notre ordre du jour pour cette année et nous souhaitons que cette fois-ci nous parvenions à dégager le consensus requis sur le programme de travail.

Notre session de 2006 intervient au lendemain d'une année dont le moins que l'on puisse dire est qu'elle fut stérile dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, en particulier nucléaires. La septième Conférence d'examen du TNP qui a eu lieu en mai dernier s'est soldée, comme vous le savez tous, par un échec. Pire, le constat d'échec lui-même a fait l'objet d'interprétations tendancieuses, visant à imputer cet échec non pas au refus de certains États nucléaires de procéder au désarmement nucléaire, mais à la logique d'une démarche triple et interactive – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisation pacifique de l'énergie nucléaire – sous-tendant le Traité lui-même. Le Sommet de l'ONU de 2005, rendez-vous de la dernière chance, n'a pas lui non plus échappé à cette fatalité, si j'ose dire, puisque le chapitre relatif au désarmement et à la non-prolifération a été amputé de son document final.

Il est fort regrettable que les mécanismes multilatéraux, qu'ils soient conventionnels ou institutionnels – et notre Conférence en fait partie – se voient contraints à l'immobilisme alors que le contexte sécuritaire est de plus en plus difficile et incertain. En témoignent les risques de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, les énormes quantités d'armes nucléaires et de matières fissiles, dépassant tout besoin de dissuasion, le développement de nouveaux types d'armes nucléaires, l'intégration de l'espace extra-atmosphérique dans les politiques et les stratégies de défense, l'allocation de budgets colossaux au secteur de la défense, le phénomène terroriste et le risque d'accès de ces groupes aux armes de destruction massive. De plus, un État nucléaire a annoncé récemment qu'il se réservait de recourir aux armes

nucléaires, même contre des États non nucléaires, ce qui a fragilisé davantage encore la paix et la sécurité internationales.

Le multilatéralisme, en étant basé sur les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, notamment la prééminence de la préservation de la paix sur les simples préoccupations sécuritaires, les principes de souveraineté des États, d'intégrité de leur territoire et de non-ingérence, est plus que jamais nécessaire dans un contexte international peu clair. C'est par cette voie seule que l'on pourra trouver des solutions efficaces et durables qui reposent sur une conception commune d'une sécurité collective véritablement porteuse de paix. C'est là une conception loin de tout bellicisme dans la gestion des affaires internationales, fondée sur la règle de droit, privilégiant la coopération, le respect mutuel, l'intérêt commun, la confiance et la solidarité.

Le renforcement et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales exigent de nous des engagements fermes et des actions irréversibles en faveur de la limitation des armements et du désarmement eu égard à l'objectif que la communauté internationale s'est fixé, à savoir le désarmement général et complet. Le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de 1978, qui a établi le «décatalogue», identifie les priorités et nous montre le chemin à suivre pour l'instauration d'un monde de paix.

La première menace à laquelle nous devons nous mesurer est bien entendu l'arme nucléaire. Cette arme annihilante, de par sa capacité de destruction et ses effets à long terme, menace la paix et la sécurité internationales. Comme l'ont souligné les Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés à leur réunion extraordinaire du 13 juin 2005 à Doha, il y va du devenir même du genre humain et des civilisations. Tant que cette arme existera, le risque d'affrontement nucléaire ou son utilisation accidentelle ne sont pas à écarter. De plus, l'utilisation ou la menace de ces armes contre les États ayant renoncé volontairement à l'option létale de l'atome est de notre point de vue injustifiée. M. Robert Mac Namara résume bien ce point de vue dans son article intitulé «Apocalypse soon», dans la revue *Foreign Policy* de mai-juin 2005: il serait suicidaire de lancer une arme nucléaire contre un État nucléaire, tandis qu'il serait militairement inutile et politiquement indéfendable de le faire contre un État non nucléaire, outre que cela répugnerait à la conscience.

Nous demandons aux États nucléaires d'assumer leurs responsabilités et de donner effet aux obligations et aux engagements auxquels ils ont pourtant souscrit, notamment les 13 mesures concrètes adoptées par consensus – j'insiste sur le fait de ce consensus – lors de la sixième Conférence d'examen du TNP de 2000, en vue de créer un climat de détente favorable à la promotion de la paix et de la sécurité internationales. La mise hors d'état d'alerte des armes nucléaires, la destruction des armes nucléaires de façon graduelle, irréversible et vérifiable dans la perspective de leur élimination totale et complète, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la réduction du rôle de l'arme nucléaire dans les doctrines de défense, la négociation d'un instrument international interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au rapport Shannon – voilà quelques mesures de nature à favoriser la réalisation de notre objectif, à savoir la paix et la sécurité dans le monde.

(M.Khelif, Algérie)

Il ne s'agit pas là d'une option, mais d'une obligation découlant du TNP lui-même. La Cour internationale de Justice n'a-t-elle pas stipulé dans son avis consultatif de juillet 1996 que les États nucléaires ont une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace? Le statut d'État nucléaire n'a été reconnu aux États nucléaires par le TNP que dans la perspective d'un désarmement nucléaire, tel que stipulé à l'article VI du Traité. Cela ne signifie nullement que ces pays peuvent s'arroger le droit de garder ce statut à jamais. Faut-il rappeler que, selon la chronologie des décisions prises lors de la cinquième Conférence d'examen du TNP de 1995, la décision sur la prorogation indéfinie du TNP est intervenue après la décision par laquelle les États parties ont défini un ensemble de principes et d'objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires et se sont engagés à aller systématiquement et progressivement de l'avant afin de réduire les armes nucléaires dans leur ensemble, puis de les éliminer? Cela a été encore réaffirmé et précisé lors de la sixième Conférence d'examen du TNP par les 3 mesures concrètes, notamment l'engagement sans équivoque pris par les États dotés d'armes nucléaires de parvenir à l'élimination complète de leurs armes nucléaires et au désarmement nucléaire, conformément à l'obligation contractée en vertu de l'article VI.

Force est de constater que le TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement, traverse des moments difficiles du fait des risques de prolifération, du recul enregistré dans le domaine du désarmement et de la question cruciale de l'exercice du droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques en vertu de l'article IV. Nous souhaiterions souligner que le TNP ne peut être efficace que s'il s'inscrit dans la logique de l'équilibre qui a permis son adoption: l'équilibre entre la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il existe une interaction entre les deux dimensions du Traité: la non-prolifération crée les conditions nécessaires au désarmement, ce dernier renforce et conforte la non-prolifération. *A contrario*, le blocage actuel des travaux de notre Conférence et d'autres instances a des effets pervers par son effet d'érosion des normes de non-prolifération.

Au demeurant, il ne faut pas se tromper d'objectif dans ce dernier domaine: ce n'est pas l'exercice du droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques consacré par l'article IV du Traité, mais le risque de détournement de telles activités à des fins interdites par le Traité, qui est la véritable source d'inquiétude. Tout le dilemme de l'exercice libre et indépendant du droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et des obligations de non-prolifération des armes nucléaires se pose à nous. La position de l'Algérie sur ce sujet est déjà connue. Notre pays soutient et approuve les mesures susceptibles de renforcer et consolider le régime de non-prolifération. Partie au TNP, il a conclu avec l'AIEA un accord de garanties généralisées, il a souscrit à la résolution 1540 du Conseil de sécurité et il s'apprête à signer un protocole additionnel avec l'AIEA. Nous aimerions cependant souligner que le droit à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques ne devrait être dénié que lorsqu'une violation caractérisée de l'obligation de non-prolifération a été établie, et non pas lorsqu'existent de simples soupçons à cet effet. Nous sommes d'avis que le règlement de ce problème passe par la mise en place de mécanismes et d'outils multilatéraux et de normes internationales susceptibles d'assurer de façon continue et permanente toute la transparence nécessaire des activités nucléaires. L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de par son mandat, est la

mieux placée pour accomplir cette mission. Elle dispose des compétences techniques, de l'expérience et des outils nécessaires à cela.

Outre les accords de garanties généralisées et les protocoles additionnels, il nous faut d'urgence un traité multilatéral juridiquement contraignant et vérifiable interdisant la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Un traité comme le prévoit le rapport du Rapporteur spécial qui est paru sous la cote CD/1299 et le mandat proposé permettront d'établir, nous en sommes persuadés, les règles nécessaires pour dissuader toute tentative de détournement.

Les États non dotés d'armes nucléaires ont renoncé à l'option nucléaire à des fins militaires. Il est tout à fait naturel qu'ils réclament en contrepartie des garanties de sécurité négatives les mettant à l'abri de l'utilisation ou de la menace d'utilisation de l'arme nucléaire dans le cadre d'un instrument international non discriminatoire juridiquement contraignant.

La dénucléarisation régionale constitue une étape importante vers le désarmement nucléaire. Nous nous réjouissons du fait que des régions se sont dotées de traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires. La région du Moyen-Orient, quant à elle, et en dépit des résolutions et résultats des cinquième et sixième Conférences d'examen du TNP et de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, notamment son paragraphe 14, demeure dépourvue d'un instrument la débarrassant de l'arme nucléaire. Cet objectif est tributaire du bon vouloir de l'État d'Israël, seul pays de la région qui demeure en dehors du TNP et refuse de soumettre ses installations nucléaires au régime de vérification de l'AIEA. Nous exhortons la communauté internationale à déployer les efforts nécessaires concernant ce pays, afin que le Moyen-Orient puisse être enfin une zone exempte d'armes nucléaires.

L'espace extra-atmosphérique est un patrimoine commun de l'humanité qu'il convient de préserver aux seules fins pacifiques. Sa militarisation constitue une source de déstabilisation de la paix et de la sécurité internationales.

La Conférence du désarmement, instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, est le cadre approprié pour traiter des questions que j'ai exposées. Malheureusement, elle se trouve depuis presque 10 ans dans une situation de blocage. En résumé, nous sommes toujours d'avis que l'initiative des cinq Ambassadeurs reste une base objective et réaliste pour un programme de travail complet et équilibré. Nous invitons les Présidents de la Conférence à instaurer une dynamique de discussion sur cette proposition ainsi que sur les idées et propositions ultérieures visant à trouver les équilibres appropriés pour un programme de travail qui réponde aux priorités de tous.

Nous estimons que la Conférence devrait s'ouvrir à la société civile. Celle-ci pourrait contribuer de façon utile et appréciable aux discussions que nous menons ici sur les différentes questions. La Conférence ne devrait pas, à notre avis, rester en marge de ce qui se passe ailleurs, que ce soit dans le cadre du désarmement, tel que la Convention d'Ottawa, les armes légères ou la Convention sur les armes biologiques, ou dans d'autres domaines comme les droits de l'homme ou l'environnement.

(M.Khelif, Algérie)

Monsieur le Président, votre proposition concernant la participation et la coordination entre tous les Présidents de l'année 2006 permettrait d'assurer la continuité et le suivi des travaux, tandis que votre initiative concernant la mise en place d'un groupe de collaborateurs du Président est de nature à insuffler à notre Conférence une dynamique favorable à l'avancement des travaux.

Notre point de vue, l'objectif ultime du désarmement est l'instauration de la paix et des conditions nécessaires au bien-être de l'être humain. Il s'agit là de la relation entre le désarmement et le développement socioéconomique. Nous sommes navrés de constater que, au moment où, selon les estimations présentées dans le *Rapport 2005* de l'Institut international de recherche pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires en 2004 dans le monde ont atteint la somme de 975 milliards de dollars des États-Unis, des centaines de millions d'êtres humains vivent sous le seuil de la pauvreté, sans compter les autres fléaux telles les pandémies qui bafouent les droits les plus élémentaires de l'homme.

Enfin, je voudrais vous faire part de quelques actions réalisées par mon pays dans le cadre de la mise en œuvre des obligations contractées dans le cadre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. L'Algérie a parachevé en novembre dernier, lors d'une cérémonie publique présidée par le Président de la République, et avant même l'expiration des délais impartis par la Convention, la destruction de son stock de mines antipersonnel conformément aux dispositions de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie. Je le prie de bien vouloir exprimer tous mes souhaits de bonne santé à l'Ambassadeur Jazaïry et mon espoir qu'il pourra bientôt participer à nos débats. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, l'Ambassadeur Johannes Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, j'ai lu avec intérêt le message du Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, que vous avez fait distribuer lors de notre séance d'ouverture et dans lequel celui-ci nous invite instamment, en particulier, à encourager nos ministres des affaires étrangères à venir en 2006 prendre la parole devant la Conférence. J'ai trois points à soulever à ce propos. D'abord, quand le Secrétaire général de l'ONU est-il intervenu pour la dernière fois devant cette instance? Le deuxième point est le suivant: le texte de son message a été distribué du fait que notre Secrétaire général, c'est-à-dire le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, était absent. Or aucune explication n'a été donnée de cette absence d'une réunion que je considère très importante, la séance d'ouverture de cette instance, laquelle n'est ni un club de bridge ni un salon de thé. Cette instance a été l'un des organes centraux œuvrant pour la paix dans le monde, et nous voulons qu'elle le soit à nouveau. C'est pourquoi, lorsque des motifs sérieux, d'ordre privé ou autre, justifient une absence, il nous faut les connaître. Nous en avons le droit. Le troisième point concerne le fait que nous avons un secrétaire général adjoint, le Directeur du Service de Genève du Département des affaires de désarmement. Nous savons tous qu'il est parti. Un certain nombre de postes sont vacants dans ce même Service qui nous sert de secrétariat, si bien que cela m'inquiète réellement et que je tiens à savoir ce qu'il en est. Quand pouvons-nous compter avoir un nouveau secrétaire général adjoint et directeur du Service de Genève?

(M. Landman, Pays-Bas)

Le fond du problème examiné ici, le point de départ, c'est l'idée d'encourager nos ministres à venir prendre la parole à la Conférence. Je regrette, mais je ne peux absolument pas, dans la conjoncture actuelle, demander à mon ministre de venir. Il nous faut vraiment prouver d'abord que cela se justifie que nous avons obtenu des résultats positifs. À cet égard, je dois avouer qu'il m'arrive dans cette belle salle de lever les yeux au ciel et de voir se déliter la belle œuvre de José María Sert. J'espère que cela n'a rien de symbolique.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie l'Ambassadeur Landman. Nous ferons de notre mieux pour répondre à ses questions, et sans tarder, je l'espère. Je donne maintenant la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Yoshiki Mine.

M. MINE (Japon) (traduit de l'anglais): Mon propos est quelque peu différent. Toutefois, comme c'est la première fois que je prends la parole à une séance officielle de la présente session, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence, et de vous assurer de tout le soutien et toute la coopération de ma délégation dans nos efforts communs.

Je salue votre initiative tendant à réunir les six Présidents de façon que la session de 2006 puisse se dérouler harmonieusement. Je n'ai pas besoin de refaire le bilan de la Conférence. Tout le monde ici connaît parfaitement la situation. Néanmoins, j'aimerais souligner qu'à l'extérieur le niveau de tolérance zéro a été atteint à l'égard de la Conférence du désarmement.

Nous connaissons tous nos positions respectives sur les questions fondamentales et un programme de travail. En conséquence, il s'est révélé difficile de parvenir à un consensus sur un programme de travail. Nous pouvons essayer une fois encore d'arriver à un accord, mais si cela se révélait impossible, nous ne devrions pas perdre trop de temps à en discuter. Nous devons plutôt nous attacher à travailler sur le fond même de ces questions.

Je me félicite du débat qui s'est engagé en vue de repérer les questions à examiner à la Conférence. Cette démarche nouvelle pourrait permettre de faire le bilan et de trouver un bon point de départ.

Puisque la session de la Conférence du désarmement a lieu sur une base annuelle, il faut au minimum fixer bien à l'avance un calendrier portant sur toute l'année. Dans toute conférence il y a des calendriers. Pour qu'il y ait des débats de fond sur certaines questions, les membres ont besoin de temps pour s'y préparer, y compris en conférant avec leurs capitales, en rédigeant des documents de travail ou des propositions et aussi en faisant venir des experts. Nous avons besoin de savoir quand certaines questions seront examinées et de quelle manière. Certains peuvent estimer que le fait de fixer des calendriers précis pourrait empêcher la libre discussion, mais je pense qu'une certaine souplesse est prévue au paragraphe 30 du Règlement intérieur. Tout membre peut soulever toute question ayant trait aux travaux de la Conférence du désarmement lors de toute séance plénière.

Un calendrier précisant ces points est essentiel. En conséquence, nous nous félicitons de l'intention du Président d'annoncer le calendrier de cette année au cours de sa présidence, mais nous apprécierions encore plus si cela pouvait être fait le plus tôt possible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie vivement l'Ambassadeur Mine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège, M. Paulsen.

M. PAULSEN (Norvège) (traduit de l'anglais): Nos félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. J'aimerais moi aussi faire une brève observation à propos de l'absence, mardi, du Secrétaire général, mais peut-être sous un angle légèrement différent de celui des Pays-Bas. Je pense que l'absence du Secrétaire général n'indique rien de particulier le concernant, mais est plutôt le signe d'une particularité de cette Conférence.

La Conférence du désarmement n'est pas un organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle ne fait en aucun cas partie du système des Nations Unies, tout en étant financée par l'Organisation des Nations Unies. Or ces ressources financières ont été gaspillées pendant plusieurs années. Cela tient aux gouvernements, non à l'ONU ni au Secrétaire général. C'est pourquoi, plutôt que de regretter l'absence, mardi, du Secrétaire général, je serais heureux de l'accueillir ici à l'ouverture éventuelle de négociations constructives sur la limitation des armements, lesquelles justifieront notre part du budget ordinaire de l'ONU.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Norvège pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la France, l'Ambassadeur François Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour le lancement des travaux de notre Conférence cette année. Vous avez sur les épaules un fardeau particulièrement lourd, d'autant que depuis quelques mois des attentes se font jour concernant l'activité accrue qui est nécessaire ici en 2006. Je vous félicite d'assumer cette tâche difficile et je vous demande de transmettre mes félicitations aux cinq Présidents qui vont vous assister et se succéder tout au long de l'année, ainsi qu'aux collaborateurs du Président que vous désignerez.

Nous estimons que l'approche coordonnée des six Présidents de cette session concernant un calendrier d'activités pour l'année à venir qui permettrait de traiter l'ensemble des sujets soumis à la Conférence de façon continue et itérative dans le cadre de séances plénières est un élément positif et nouveau. Dans la situation peu satisfaisante qui est celle de notre Conférence aujourd'hui, ma délégation croit que l'action des présidents successifs, si elle est bâtie de manière coordonnée sur un usage efficace de tous les pouvoirs reconnus aux présidents par le Règlement intérieur, peut offrir des possibilités de progrès pour notre Conférence.

Monsieur le Président, lors de la séance d'ouverture de la session 2006 il y a deux jours, vous nous avez appelés à fournir de nouvelles pistes de travail et de réflexion et, dans cet esprit, nous avons essayé non seulement de vous entendre mais de donner suite à cet appel. Comme vous le savez, la France conduit depuis plusieurs années déjà une réflexion avec la Suisse sur la question des infrastructures civiles critiques. Nos deux pays souhaitent pouvoir consulter l'ensemble des délégations ici présentes sur cette thématique, de manière totalement informelle, avant de procéder à la présentation officielle de nos idées sur cette question. À cette fin, nos deux délégations organiseront une réunion mercredi prochain à 15 h 30 dans les locaux du Palais des Nations – je crois comprendre que le numéro de la salle n'est pas encore fixé. Je voudrais

(M. Rivasseau, France)

remercier le secrétariat de la Conférence pour sa coopération. Nous vous communiquerons le numéro de la salle où aura lieu cette rencontre, à laquelle nous avons l'honneur, la délégation suisse et moi-même, de vous inviter.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne, M. Bernhard Brasack.

M. BRASACK (Allemagne) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, la délégation allemande vous adresse ses félicitations à l'occasion de votre entrée en fonction et je dois dire que j'ai déjà pu constater les efforts remarquables que vous avez faits, vous et vos futurs collègues pour lancer rapidement les travaux et essayer d'accomplir ce qui est réalisable. Ma délégation soutient bien sûr ces efforts et reste prête à les soutenir autant que possible.

Je voulais simplement saisir cette occasion, pour faire brièvement le point comme vous nous l'avez demandé, sur notre position concernant ce que nous sommes censés faire. L'Allemagne considère que l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, adopté à nouveau hier, et qui pour l'essentiel repose sur le Décalogue, reste adapté à l'examen des questions courantes de désarmement et de sécurité. Elle considère que les questions dites fondamentales – désarmement nucléaire, garanties négatives de sécurité, traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles et prévention d'une course aux armements dans l'espace – sont toujours d'actualité, car elles occupent une place essentielle parmi les préoccupations internationales, compte tenu également de l'évolution de l'environnement international auquel nous devons faire face aujourd'hui. Le fait que ces questions préoccupent depuis si longtemps la communauté internationale montre combien elles sont complexes et épineuses et, en même temps, combien elles sont importantes et pertinentes.

Une approche globale, tenant compte des diverses priorités et préoccupations en matière de sécurité, constitue le moyen le plus réaliste et efficace de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. La proposition de programme de travail révisée émanant des cinq Ambassadeurs, telle qu'elle figure dans le document CD/1693/Rev.1, bénéficie toujours, selon nous, du plus large appui de tous les groupes car elle prend en compte les différentes positions, préoccupations et priorités des membres de la Conférence, comme indiqué à diverses occasions. En particulier, le moment est venu de l'ouverture immédiate et de la conclusion rapide de négociations sur un traité non discriminatoire et de portée universelle visant l'arrêt de la production de matières fissiles, sans condition préalable et eu égard au rapport du Coordonnateur spécial et au mandat qu'il contient. Puisqu'un mandat a déjà été convenu, je voudrais aussi rappeler le texte de la position commune de l'UE qui a été distribué l'été dernier en tant que document officiel de notre Conférence. Quoi qu'il en soit, l'Allemagne reste ouverte à une solution de compromis, à condition que celle-ci bénéficie du consensus nécessaire.

L'Allemagne appuie votre intention, Monsieur le Président, ainsi que celle des autres présidents entrants, de coordonner les travaux de façon à assurer la cohérence et la continuité, autant que possible. Des débats structurés, ciblés et plus interactifs, avec une répartition équilibrée du temps alloué aux différentes questions, constituent la meilleure approche.

(M. Brasack, Allemagne)

Il appartient à chaque président de la Conférence d'examiner d'autres moyens possibles d'assurer la reprise des travaux de fond de la Conférence. Toutefois, cela doit être fait en plus et non à la place des questions actuellement inscrites à l'ordre du jour, et uniquement si cela permet d'élargir les chances de dégager un consensus.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, M. Hamza Khelif.

M. KHELIF (Algérie) (traduit de l'arabe): J'ai demandé la parole afin d'obtenir de l'Ambassadeur de France des précisions concernant la réunion que tiendront les Gouvernements français et suisse sur la question de l'infrastructure civile critique. Il a suggéré mercredi. Premièrement, dans quel cadre se tiendra cette réunion? Deuxièmement, pour m'assurer que nous ne serons pas empêchés d'assister à la réunion et de participer aux débats, j'aimerais informer ces deux délégations que le Groupe des 21 se réunit d'habitude les mercredis à 10 heures.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Algérie pour sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Chine, M<sup>me</sup> Deng.

M<sup>me</sup> DENG (Chine) (traduit du chinois): Monsieur le Président, la délégation chinoise aimerait vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et vous remercier pour les efforts que vous déployez dans le but de faire avancer les travaux de la Conférence. Je pense que, grâce à votre grande expérience de la diplomatie et à vos compétences remarquables, vous réussirez en cela. Ma délégation aimerait vous assurer de toute sa coopération.

Je saisis cette occasion, pour vous transmettre les félicitations de M. Cheng Jingye, le nouvel Ambassadeur de Chine pour les affaires de désarmement.

Le programme de travail de la Conférence du désarmement est à l'étude depuis des années. Nous voici au début de la session de 2006, prêts à faire de nouveaux efforts pour parvenir à un consensus. J'aimerais présenter certains aspects de la position de ma délégation sur le programme de travail.

Premièrement, le programme de travail ne devrait pas refléter les souhaits d'une minorité d'États, mais une volonté commune à tous les États membres et à l'ensemble de la communauté internationale. Quatre questions sont inscrites depuis longtemps à l'ordre du jour – la prévention d'une course aux armements dans l'espace, les garanties de sécurité négatives, le désarmement nucléaire, ainsi qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles – et il est juridiquement fondé d'ouvrir des négociations sur ces questions, outre qu'il existe une volonté de le faire. L'expérience montre que négocier sur des questions qui ne présentent un intérêt que pour soi, tout en négligeant les questions présentant un intérêt pour d'autres, ne conduit nulle part. La seule façon de sortir de la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement est de prendre en compte les préoccupations de toutes les parties et d'adopter un programme de travail général et équilibré.

(M<sup>me</sup> Deng, Chine)

Deuxièmement, la proposition des cinq Ambassadeurs est relativement équilibrée. Elle bénéficie pour le moment d'un large soutien et est la mieux à même de susciter un consensus. La Chine a souscrit à cette proposition, faisant preuve de souplesse et acceptant d'importants compromis, de façon que la Conférence sorte de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Elle continuera à appuyer la mise en place d'un programme de travail reposant sur la proposition des cinq Ambassadeurs.

Troisièmement, le risque d'implantation d'armes dans l'espace augmente chaque jour. La communauté internationale a fait d'énormes efforts pour empêcher l'implantation d'armes et une course aux armements dans l'espace. La Chine est en faveur de la négociation d'un instrument juridique qui empêcherait cela. En tant qu'organe chargé par l'ONU de mener des négociations sur le désarmement et la limitation des armements, la Conférence du désarmement est l'instance la plus adaptée à ce type de négociations. Elle devrait commencer dès que possible des travaux de fond.

Dans ce contexte, la Chine ne peut souscrire à la proposition faite par l'Ambassadeur du Pérou, ancien Président de la Conférence du désarmement, tendant à alléger le mandat d'un comité spécial sur cette question.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de la Chine pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Avant de donner la parole à l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, je voudrais vous informer que mercredi nous avons à 15 h 30 des consultations présidentielles qui concernent maintenant au moins 12 ambassadeurs. Vous avez la parole, M. Rivasseau.

M. RIVASSEAU (France): Nous sommes prêts, je pense, en accord avec la délégation suisse, à reconsidérer légèrement l'horaire et éventuellement à remettre la réunion à plus tard dans l'après-midi, car nous souhaitons que les délégations soient aussi nombreuses que possible à y assister et nous leur en serions reconnaissants. S'agissant de la nature de la réunion, comme je l'ai dit, il s'agit d'une réunion d'information et de consultation informelle comme il y en a parfois dans les locaux de ce Palais depuis un certain nombre d'années sur d'autres sujets, et qui, naturellement, ne constitue en aucun cas une activité officielle de la Conférence, mais simplement une réunion informelle, semblable à des séminaires tenus ici qui permettent de réunir le maximum d'avis de la manière la plus franche et la plus informelle et qui ont l'avantage d'indiquer la direction dans laquelle il est plus prometteur de se diriger.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France pour ces explications. Je donne maintenant la parole au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): J'aimerais répondre aux questions posées par le représentant permanent des Pays-Bas, qui me paraissent pertinentes. Tout d'abord, il a demandé quand le Secrétaire général de l'ONU était intervenu pour la dernière fois devant la Conférence du désarmement, et aussi pourquoi le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, moi en l'occurrence, n'était pas présent à l'ouverture de la session, puis quand nous pensions avoir un nouveau secrétaire général adjoint de la Conférence.

Pour ce qui est de sa première question, je vous dirai que je ne me souviens pas exactement de l'année de la dernière intervention du Secrétaire général de l'ONU devant la Conférence, mais c'était au siècle dernier, et ce n'est pas parce que le Secrétaire général ne s'intéresse pas à la Conférence du désarmement. Le Secrétaire général, tout comme moi, estime que la Conférence du désarmement, utile mécanisme pour la limitation des armements stratégiques et le désarmement, peut faire économiser au monde les milliards de dollars dont il a besoin pour le développement, l'environnement, la santé, l'éducation, etc.

Nous tous à l'ONU – et je m'exprime non seulement en tant que Secrétaire général de votre Conférence, mais en tant que Secrétaire général adjoint de l'ONU –, nous attendons depuis le siècle dernier que cette instance vénérable arrive à des résultats. Malheureusement, du fait des positions des États membres – et vous connaissez la situation mieux que moi – ces résultats n'arrivent pas, si bien qu'il est difficile de demander au Secrétaire général de l'ONU d'intervenir devant une instance qui ne produit rien, si ce n'est de tenir des débats de procédure.

Vous n'êtes plus un organe très politique, ce dont vous devez être conscients puisque vous n'adoptez pas de décisions politiques, et c'est pour cela que le Secrétaire général ne vient pas prendre la parole devant cette instance. Si vous aviez progressé, il ne fait aucun doute que le Secrétaire général serait présent à la Conférence et vous encouragerait à progresser encore, à prendre plus d'initiatives et à obtenir plus de résultats concrets.

Quant à moi, sans exposer en public mes problèmes de santé, je peux vous dire que, très malheureusement, mes médecins m'ont interdit ce jour-là de sortir si ce n'est pour un contrôle médical d'urgence. Mais si j'avais donné lecture du message du Secrétaire général, comme je l'ai fait pendant quatre ans, qu'est-ce que cela aurait changé? Que s'est-il passé pendant les quatre années où j'étais ici? Pensez-vous qu'il y a problème parce que je n'ai pas lu le message du Secrétaire général, ou parce que vous avez une certaine position en tant qu'État membre? Quel est le problème?

Une fois, il y a 30 ans, alors que j'étais jeune diplomate, je travaillais au comité chargé du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et je me souviens de tous les efforts que nous avons faits pendant une année. Nous avons modifié le Règlement intérieur et nous avons modifié ceci et corrigé cela et nous avons changé une autre règle. Finalement le résultat a été nul. Mais nous sommes censés suivre la procédure comme le veut notre mandat. Vous êtes censés régler les questions de procédure et vous attaquer aux questions de fond. J'ai le regret de dire qu'aujourd'hui il faudrait à cette éminente assemblée enregistrer des résultats de fond.

(M. Ordzhonikidze, Secrétaire général de la Conférence  
du désarmement et Représentant personnel du  
Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Vous parliez de cette salle agréable, qui a probablement un effet négatif sur des débats négatifs. En tant que Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève, je vous ai donné la meilleure salle que nous ayons. C'est la meilleure salle de tout le Palais et il y a eu des tentatives de retenir cette salle pour une autre assemblée, mais j'espérais encore – je l'espère toujours – que cette salle pourrait vous aider, car je ne vois rien d'autre qui puisse vous aider. Votre débat me montre que seul le miracle de cette salle pourrait vous aider. J'espère qu'un jour ce miracle se produira. Je vous remercie d'avoir posé cette question.

Quant au nouveau secrétaire général adjoint, c'est un malheureux problème de bureaucratie. La personne qui avait été choisie a refusé ce poste, et maintenant le processus de sélection d'une autre personne est en cours. Je vous dirais que ce n'est pas ma prérogative. C'est là encore une absurdité de la bureaucratie de l'ONU. Nous travaillons à Genève, mais c'est à New York, au Département des affaires de désarmement, que sont prises les décisions. Or le Département des affaires de désarmement n'a pas encore présenté les candidatures au Secrétaire général, qui n'a donc pas encore de candidat à vous présenter pour remplacer M. Román-Morey. Toutefois, je reste en contact avec le Département des affaires de désarmement, et j'ai cru comprendre que cela se ferait très bientôt.

Une fois encore, je vous remercie d'avoir soulevé ces questions.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Secrétaire général de la Conférence pour ces informations. Je lui adresse mes meilleurs souhaits de bonne santé. Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, M. Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais): J'adresse, bien sûr, tous mes meilleurs souhaits au Secrétaire général en ce qui concerne ses graves problèmes de santé, qui ne sont que passagers, je l'espère. En outre, je le remercie vivement d'avoir répondu de façon aussi franche. Notre différence de perception n'est pas tellement grande puisque la seule chose que j'ai noté était que je trouvais un peu incongru de nous encourager d'une part à faire venir ici nos ministres, et finalement d'être soi-même absent. Pour les raisons que j'ai données, je ne puis, à ce stade, recommander à mon ministre de venir à Genève.

Monsieur le Secrétaire général, j'aimerais revenir sur l'une de vos observations, à propos des efforts que vous faites pour donner un nouvel élan à cet organe. Comme je suis un grand amateur d'art, j'apprécie vraiment beaucoup ces efforts. Pour cette raison également, j'espère que vous ferez quelque chose pour l'œuvre de José María Sert, qui continuera de se détériorer si rien n'est fait, ce qui serait vraiment dommage. Je pense que c'est en votre pouvoir en tant que Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève.

Je tiens surtout à dire que les réalisations de cette assemblée sont également liées aux réalisations d'un secrétariat efficace et très compétent, et c'est là votre responsabilité, Monsieur le Secrétaire général. Je compte, à ce sujet précis, que vous ferez part de la nécessité urgente d'avoir ici un directeur compétent dès que possible.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant des Pays-Bas. Je vois que le représentant de la France demande la parole.

M. RIVASSEAU (France): Je ne suis pas certain que la discussion que nous venons d'avoir ait été très concluante. Je voudrais indiquer à mon collègue néerlandais que nous avons en France un grand respect pour la devise de la Maison d'Orange des Pays-Bas, qui dit: «Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer». C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, que ma délégation n'exclut pas de demander une intervention ministérielle cette année, en fonction de la suite des événements, et entend d'ores et déjà participer activement aux débats de la manière appropriée, avec des experts des capitales, comme vous nous l'avez suggéré. Je crois que nous devrions tous travailler dans cette perspective.

Je souhaiterais également transmettre au Secrétaire général de la Conférence mes meilleurs vœux. Il a déposé sa casquette de Secrétaire général de la Conférence pour parler en tant que Secrétaire général adjoint des Nations Unies. Il a laissé parler son cœur, ce que nul ne saurait lui reprocher, mais il ignore moins que quiconque qu'il est ici uniquement Secrétaire général de la Conférence, car nous sommes un corps souverain et, dans ce contexte, il me paraît utile de m'associer aux vœux de mon collègue néerlandais concernant la représentation du Département des affaires de désarmement ici. Nous avons ici précisément un représentant de ce département qui est apprécié de tous et nous sommes donc en mesure de fonctionner normalement. Je dois rappeler que la Conférence du désarmement étant un corps souverain, il est de coutume que le nom du Secrétaire général adjoint soit soumis à l'accord des groupes de cette Conférence de manière que nous puissions vérifier que ses qualités professionnelles sont à la hauteur de notre attente. Je suis certain que les procédures seront respectées cette fois encore.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France. Il me semble que le Secrétaire général veut prendre la parole.

M. ORDZHONIKIDZE (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France d'avoir soulevé ce problème, que je pose depuis plusieurs mois, à savoir trouver dès que possible un nouveau secrétaire général adjoint.

J'aimerais dire à mon collègue des Pays-Bas que le secrétariat actuel et le Secrétaire actuel, M. Zaleski, font du très bon travail. Vous le connaissez tous depuis de nombreuses années et si le secrétariat n'avait pas fait correctement son travail pour la Conférence, nous y aurions remédié rapidement, en quelques jours. Le problème est ailleurs. Il réside dans le fait que la Conférence ne fonctionne pas bien, et je puis vous le dire très franchement, vous qui êtes mes collègues et mes amis, c'est pour cette raison que ces difficultés sur le plan de la procédure augmentent de jour en jour, de mois en mois, et d'année en année. N'oublions pas que nous sommes la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le Directeur général. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas. Je donne maintenant la parole au Secrétaire de la Conférence, M. Jerzy Zaleski, pour qu'il informe les membres de la Conférence de l'organisation de la session de 2006, ainsi que des ressources allouées à la Conférence.

M. ZALESKI (Secrétaire de la Conférence) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné, j'aimerais donner aux délégations quelques informations sur l'organisation de la session de 2006 de la Conférence du désarmement.

Comme les années précédentes, la Conférence pourra tenir deux séances par jour, une le matin et une l'après-midi, avec l'interprétation simultanée des débats dans toutes les langues officielles de l'ONU. La durée des séances devrait respecter les limites établies de trois heures.

Les séances de la Conférence auront lieu dans la salle des conseils. Au besoin, des salles de conférence supplémentaires pourront être mises à la disposition des délégations, à leur demande, auquel cas il conviendra de s'adresser à l'avance au secrétariat.

Je vous informe que le Chef du Service de la planification centrale et de la coordination de l'Office des Nations Unies à Genève a averti le secrétariat de la Conférence du désarmement que le budget de l'ONU qui vient d'être adopté imposera plusieurs contraintes et restrictions nouvelles à la Division des services de conférence, qui ne pourra plus fournir des services comme il l'a fait dans le passé. En particulier, il est très peu probable que des services soient fournis pour les réunions imprévues, les consultations informelles ponctuelles, les réunions qui auraient lieu après les heures ordinaires ou les jours fériés, et les réunions ou sessions prolongées. En outre, les documents soumis tardivement ne seront pas automatiquement traités avant ceux qui auront été soumis 10 semaines à l'avance, suivant la règle établie.

De ce fait, il est demandé aux délégations de se conformer rigoureusement aux mesures d'économie adoptées pour rationaliser la publication et l'utilisation de la documentation. En particulier, il convient de présenter tous les documents censés être publiés comme documents officiels de la Conférence au secrétariat longtemps à l'avance, dans leur version papier et dans leur version électronique, pour faciliter le travail du secrétariat. Toute redondance des documents doit être évitée. En outre, dans le but d'éviter une double traduction du même document, les délégations qui soumettent à la Conférence du désarmement, pour publication, un document qui a déjà été soumis à quelque autre organe des Nations Unies, en particulier au siège, à New York, sont priées d'en informer le secrétariat. Je voudrais souligner que le Règlement de l'Organisation des Nations Unies n'autorise pas la publication des textes des déclarations faites par les délégations en séance plénière en tant que documents distincts. Ces déclarations sont déjà consignées systématiquement dans les comptes rendus *in extenso* et font de ce fait partie de la documentation officielle de la Conférence du désarmement.

Comme les années précédentes, afin de réduire les dépenses de fonctionnement, seuls les documents concernant des projets de proposition qui appellent une décision en séance seront distribués dans les salles de réunion. Un nombre limité de documents de présession et de référence continueront d'être fournis aux États membres de la Conférence et aux États non membres invités à participer aux travaux de l'instance. Les délégations sont donc priées de conserver les exemplaires reçus tout au long de la session annuelle et de les utiliser pendant les séances.

Je voudrais aussi à ce stade demander aux délégations de vider leurs casiers pour permettre la distribution de nouveaux documents.

(M. Zaleski, Secrétaire de la Conférence)

J'encourage les délégations à faire un plus large usage des documents de la Conférence dans leur version électronique, qui peut être téléchargée du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (ODS) et est disponible également sur le site Internet de la Conférence du désarmement.

Enfin, j'engage toutes les délégations à présenter dès que possible leurs lettres de créance, de façon que le secrétariat puisse publier la liste de participants. Les membres des délégations sont priés, pour des raisons de sécurité, de porter sur eux la carte d'identité que leur a fournie l'Office des Nations Unies à Genève.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie M. Zaleski pour sa déclaration. Permettez-moi de vous adresser quelques mots, cher Jerzy. C'est vraiment un plaisir pour moi que de vous avoir à mes côtés. Ma tâche serait plus compliquée et moins agréable sans vous.

J'aimerais maintenant appeler votre attention sur les demandes de participation aux travaux de la Conférence en 2006 qui ont été formulées par l'Azerbaïdjan, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République de Moldova. Ces demandes sont reproduites dans le document CD/WP/541/Add.1, qui vous a été distribué.

Conformément à la pratique établie, je vous invite à vous prononcer sur ces demandes sans les avoir examinées au préalable dans le cadre d'une séance informelle. Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter l'Azerbaïdjan, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la République de Moldova à participer à ses travaux conformément à son Règlement intérieur?

*Il en est ainsi décidé.*

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Avant de lever la séance, je vous rappelle que la prochaine séance plénière, qui aura lieu le 31 janvier 2006, sera la millième séance de la Conférence du désarmement. Je ferai à cette occasion une brève déclaration. Je vous inviterai ensuite à poursuivre les déclarations d'ordre général sur toute question ayant un rapport avec les travaux de la Conférence.

Nos travaux sont terminés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le mardi 31 janvier 2006, à 10 heures.

*La séance est levée à 11 h 20.*

-----